

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2018
Séance du 26 septembre 2018

N° 12
**Objet : Renouvellement des
postes de « Chef de Projet »
pour l'animation des deux
« Espace Valléen » portés par
Provence Alpes Agglomération**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six du mois de septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de septembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Philippe BERTRAND

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle (à partir du rapport n° 11), BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, PAUL Gérard, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine (à partir du rapport n° 2).

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 11)
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AYMES Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à LE CORRE Thibault (au rapport n°1)

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAUL Gilles
BLOT Michel	REBOUL Childéric
CAREL Serge	REINAUDO Patrick
CHATARD Gilles	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE
le 28/09/2018

Application agréée E-legalite.com

42_DE-004-200067437-20180926-12_26092018

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération N°8 en date du 8 Novembre 2017 notre assemblée a approuvé les contenus des conventions tripartites entre l'Etat (Préfet coordonnateur du Massif des Alpes), la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Provence Alpes Agglomération afférents aux Espaces Valléens Aqua Terra et Durance-Provence.

Ces conventions ont depuis été signées par les trois parties et portent la date du 25 juin 2018. Elles régissent les obligations des parties signataires et prévoient notamment qu'une fonction de chef de projet à temps plein est créée.

Provence Alpes Agglomération doit donc être dotée de deux chefs de projet dont les missions consistent à mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action pluriannuel des deux Espaces Valléens.

Les conventions précisent également que parmi les opérations soutenues, l'ingénierie de projet « Espace Valléen » est éligible pour la Région et l'Etat [FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) /CIMA (Convention Interrégionale du Massif des Alpes)] en contrepartie des Fonds FEDER (Fonds Européen pour le Développement Régional) /POIA (Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes).

Ces chargés de mission doivent notamment assurer l'animation des stratégies et des plans d'actions pluriannuels des deux Espaces Valléens « nouvelle génération » portés par Provence Alpes Agglomération :

- pour le volet stratégique, il s'agit d'assurer l'animation, la coordination et la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie définie par Espace Valléen ainsi qu'à leur évaluation
- pour le volet opérationnel, il s'agit de proposer une programmation, assurer le suivi technique et financier des opérations, s'assurer de l'état d'avancement dans les délais contractuels, de la clôture et de son bilan.

Il est rappelé que ces deux conventions qui concernent la période 2015-2020 ont pour objectif le développement et la diversification touristique de notre territoire par la valorisation et la conservation de ses ressources patrimoniales naturelles et culturelles.

Elles s'inscrivent dans le cadre des stratégies qui s'articulent aux niveaux européen POIA 2014-2020 FEDER, national et régional CIMA (du 4 septembre 2015) et le cadre d'intervention des politiques de la montagne de PACA pour créer de la valeur économique à l'échelle du massif des Alpes.

Ces programmes assurent le financement d'opérations touristiques phares de notre territoire : rénovation des musées Promenade et Maison Alexandra David-Néels, projet écotouristique autour de la retenue de l'Escale, amélioration de l'accueil de l'Office de tourisme, développement de l'offre d'hébergement touristique (projets de gîte et de refuge de Mirabeau et de Seyne)...

Pour soutenir financièrement les projets inscrits dans les plans d'actions, chaque programme Espace Valléen peut ainsi mobiliser des fonds de l'Europe (POIA-FEDER environ 500 000 €), de l'Etat (CIMA FNADT environ 350 000 €) et de la Région PACA (environ 900 000 €).

Les plans d'actions sont ajustables avec l'accord des financeurs.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2018

Application agréée E.legalite.com

42_DE-004-200067437-20180926-12_26092018

Il est précisé que les dépenses d'ingénierie ont été financées de 2016 à 2018 à 80% (FEDER/POIA : 40%, Etat 20%, Région 20%). En l'absence d'appel à projet FEDER pour le financement de l'ingénierie Espace valléen pour l'année 2019, nous ne pourrions prétendre qu'aux financements de l'Etat et de la Région.

Au regard des engagements conventionnels article 3 « Equipe projet » des conventions en date du 25 juin 2018 ; il est nécessaire de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020, date d'issue des conventions, les postes arrivant à échéance au 31 décembre 2018.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3-2° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Il est proposé :

De renouveler, et pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2019, les deux postes de chef de projet Espace Valléen par référence aux cadres d'emplois de rédacteurs territoriaux à temps complet pour exercer les missions et fonctions suivantes : pilotage et animation de la stratégie et du plan d'action, suivi budgétaire, administratif et comptable du programme et des opérations en maîtrise d'ouvrage de notre collectivité.

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux sur l'indice majoré 476.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2018

Application agréée E-legalite.com

42_DE-004-200067437-20180926-12_26092018